



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE SPÉCIAL FÊTES

- L'offre s'applique sur les formules à la semaine en pension complète ou en demi-pension
- L'inscription doit nous parvenir accompagnée du paiement dans sa totalité avant le 31 décembre 2011
- Le paiement peut être échelonné ; pour cela, envoyer plusieurs chèques, jusqu'à 6 maximum
- L'Offre Spécial Fêtes peut être cumulée avec l'Offre Parrainage

